

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Centre de Développement de l'Enfant Inc.	Numéro de permis 1011018	Date d'inspection Le 10 février 2022	
Nom de l'établissement Halte Scolaire La Découverte		Numéro de téléphone (506) 395-5420	
Adresse 3120 rue Principale Tracadie-Sheila NB E1X 1A2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Karine Basque		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (i) les nom, adresse, date de naissance et numéro d'assurance-maladie de l'enfant,	24(1)(b)(i)	25 févr. 2022	
Commentaires : -Le dossier de l'enfant doit contenir l'information au complet y compris le numero d'assurance maladie et la date d'expiration.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (ii) les nom, adresse et numéro de téléphone de son médecin.	24(1)(b)(ii)	25 févr. 2022	
Commentaires : -L'information du médecin doit être complet au dossier de chaque enfant.			
32(1) L'exploitant d'un établissement agréé fournit du matériel et de l'équipement dans l'aire de jeu intérieure, lesquels sont : a) variés et en quantité suffisante pour le nombre d'enfants qui y sont bénéficiaires de services et leur âge.	32(1)(a)	25 févr. 2022	
Commentaires : La garderie est tenue d'offre du matériel et de l'équipement de jeu variés ou qui conviennent à l'âge des enfants, intérêts et développement celui-ci. La garderie est demandée d'augmenter la quantité de jouets dans certaines zones d'apprentissages.			

Commentaires généraux

Ratio respecté lors de mon suivi d'inspection
Il est recommandé à l'exploitante de rajouter une quantité d'équipement de jeux tout en respectant les normes de nettoyages des jouets ou des jeux interdits exigés par la santé publique.
L'aire de jeu extérieur comme exemple la surface protectrice et les modules de jeux seront inspectés au printemps-été.
Lors de mon inspection, j'ai pu observer l'arrivée des enfants, le lavage des mains à l'arrivée et avant la collation.
Période de jeux libres avant d'aller jouer dehors pour les enfants.
Discussion avec les éducatrices ainsi l'administrateur concernant le port du masque en phase Covid à l'extérieur.

original signé par
Karine Basque

Signature de la personne responsable de la délivrance de
permis

Le 11 février 2022

Date

original signé par
Ginette Robichaud

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 11 février 2022

Date